

## Fiche de données de sécurité

### AQUATREAT® 427

Page: 1/5  
Date d'impression:  
1/07/2011

#### 1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT AQUATREAT® 427

##### UTILISATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION

Biocide (numéro d'autorisation en Belgique: 5008B)

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

SITE International Aquatreat company bvba  
ADRESSE Zone industrielle - Nieuwland 15  
3200 AARSCHOT  
TEL Tél:+32 (0)16 562121  
FAX Fax:+32 (0)16 560166  
SITE INTERNET www.aquatreat.be

##### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE +32 (0)16562121

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

SYMBOLES DE DANGER



Xn - Nocif

PHRASES R

R22 - Nocif en cas d'ingestion.  
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

PHRASES S

S23.5 - Ne pas respirer les aérosols.  
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

AUTRES DANGERS

Le gel

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

##### INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM	NUMÉRO CAS	NUMÉRO CE	CONC.	SYMBOLES DE DANGER	PHRASES R
Bronopol	52-51-7	200-143-0	>= 10 %	Xn, N	R21/22,R37/38,R41,R50

## Fiche de données de sécurité

### AQUATREAT® 427

Page: 2/5  
Date d'impression:  
1/07/2011

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### INHALATION

Emmener la victime à l'air frais

##### LA PEAU

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau

##### LES YEUX

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min.

##### INGESTION

Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau  
consulter immédiatement un médecin

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Poudre

l'eau

Mousse

##### MOYENS D'EXTINCTION À ÉVITER

Non spécifié

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Vêtement de protection

##### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Boucher la fuite, couper l'alimentation

Empêcher la pollution du sol et de l'eau

##### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION      Maintenir les emballages bien fermés

##### STOCKAGE

PRÉCAUTIONS STOCKAGE      Conserver le produit dans un endroit bien ventilé.

## Fiche de données de sécurité

### AQUATREAT® 427

Page: 3/5  
Date d'impression:  
1/07/2011

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

##### PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

/

PROTECTION DES MAINS Gants

PROTECTION DES YEUX Lunettes bien ajustées

PROTECTION DE LA PEAU Porter des gants appropriés, résistant aux produits chimiques

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### INDICATIONS GÉNÉRALES

ÉTAT PHYSIQUE Liquide

ODEUR Faible

COULEUR Incolore

LES AUTRES INFORMATIONS GLOBALES

Clair

HYDROSOLUBILITÉ Complètement soluble

##### VALEURS DE PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT DE FUSION /

POINT D'ÉBULLITION (PREP) > 100 °C

DENSITÉ RELATIVE 1,10 +/- 0,02

PRESSION DE VAPEUR (20°C) /

PH 4,5 +/- 1,0

VISCOSITÉ /

##### DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR /

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

##### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

90 °C: (NO)x

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

##### TOXICITÉ

LD50 (ORALE, RAT) 1500 mg/kg

LD50 (PEAU, LRAT) > 2000 mg/kg

##### TOXICITÉ CHRONIQUE

TOXICITÉ CHRONIQUE Non repris dans classe de mutagénicité (EG, MAK)

## Fiche de données de sécurité

### AQUATREAT® 427

Page: 4/5  
Date d'impression:  
1/07/2011

#### 12. PROPRIÉTÉS ÉCOLOGIQUES

##### ECOTOXICITÉ

LC50 (POISSON) 41,2 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss)  
LC50 (ORGANISMES D'EAU) 30 mg/l (96h), Algae  
EC50 (DAPHNIA) 1,4 mg/l (48h)

##### EFFECTS NOCIFS DIVERS

/

#### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

##### ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DES DÉCHETS

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage  
Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### UNO

NUMÉRO UN 3265

##### ROUTE (ADR)

NUMÉRO UN 3265

ADR-CLASSE 8

SYMBOLE ADR



8 -

Matières

corrosives

ADR NOM D'EXPÉDITION UN 3265 liquide organique corrosif, acide, n.s.a., (contient bronopol), 8, III, (E)

ADR-GROUPE D'EMBALLAGE III

## Fiche de données de sécurité

### AQUATREAT® 427

Page: 5/5  
Date d'impression:  
1/07/2011

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NOM DES COMPOSANTS DÉTERMINANTS LE DANGER

**NOM**

Bronopol

NUMÉRO CE

200-143-0

SYMBOLES DE DANGER



Xn - Nocif

PHRASES R

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

PHRASES S

S23.5 - Ne pas respirer les aérosols.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

PHRASES R

R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux REACH 1907/2006 et CLP-EU 1272/2008.

RÉVISION

2

DATE DE RÉVISION

24/12/2010

SOURCES

Tous les renseignements cités sont corrects d'après notre connaissance.

Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. .

Rien de ceci peut être copié et/ou multiplié.